PAROLE AUX ÉLUS

Elus de l'opposition

Par la voix de son principal représentant, la majorité municipale aime se présenter comme une majorité responsable et constructive. Des élus au service de l'intérêt général et du bien commun. Force est de constater que ce beau discours n'est qu'une fable. En effet, lors du dernier conseil municipal, dans le cadre de l'achat d'une parcelle se trouvant rue Thiers, M. le Maire a affirmé en toute tranquillité que la ville a déboursé la coquette somme de 180 000 € afin d'empêcher, par dogmatisme, la construction de logements sociaux et de respecter une promesse faite à quelques personnes. Et cela, dans un contexte marqué par la crise du logement.

Utiliser les deniers publics pour servir les intérêts de quelques uns, c'est promouvoir l'intérêt privé au détriment de l'intérêt général : l'intérêt d'un clan contre l'intérêt du plus grand nombre. Le rôle d'un maire est de veiller à la bonne utilisation de l'argent du contribuable. Il est toujours cocasse de voir que celui qui se présentait, lors de son intronisation, comme le chantre de la démocratie éclairée, se comporte aujourd'hui en homme de clan. D'autant plus, que la majorité justifie aussi ce choix par un projet
qui reste flou voire nébuleux.

Dans un tout autre registre, le rôle d'un maire est aussi de veiller au respect des droits de l'opposition. Dans le cadre de la commission finances qui a précédé le conseil municipal, nous avions posé de nombreuses questions et attendions des réponses avant la tenue du Conseil afin de déterminer notre vote. Nous regrettons que nos requêtes soient restées lettre morte et qu'il ait fallu attendre le jour J afin d'avoir un semblant d'information sur l'achat de ventilateurs et de rafraichisseurs d'air d'un montant d'environ 25 000 €. Entendons-nous bien, après l'épisode caniculaire de cet été, nous ne remettons pas en cause cet investissement. Mais nous jugeons qu'il a été réalisé dans la précipitation. Nous en voulons pour preuve le coût de 16 000 € pour dix rafraîchisseurs d'air.

Ce qui est aussi regrettable, c'est l'incapacité des adjoints siégeant à cette commission d'apporter des réponses claires. Le Maire nous signifiant que la décision d'achat émanait de lui et qu'il était normal que ses adjoints ne soient pas au fait des choses. Drôle de pratique ! Une pratique jupitérienne du pouvoir mettant en difficulté ses élus et le bon fonctionnement de la collectivité.

Christine Déchamps, Kamel Belghachem,
Fabienne Mandeville, Franck Lemaître.